



## DEJEPS Rugby à XV

### Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »

2021 - 2022

L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelée DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

---

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique.

#### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

---

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire du PSC1 ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
  - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.

*Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».*

*Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de Rugby à XV » ou « Technicien de Rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « Rugby », du BEES 1er degré Rugby à XV.*

- Satisfaire aux épreuves de sélection

La formation est également accessible par la VAE

#### SELECTION DES CANDIDATS

---

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à compléter en ligne au plus tard le **lundi 10 mai** délai de rigueur, il est accessible en suivant ce [LIEN](#).



### Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

**Les épreuves de sélection se dérouleront les 9 et 10 juin 2021.**

### DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (principe d'alternance).

#### La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **530 heures**.

Elle se décompose en session de formation en présentiel, à Marcoussis et en pôle de compétence en région, et de sessions de formation à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation.

#### La mise en situation professionnelle

La durée minimale dans la structure d'accueil est de 500 heures. Le stagiaire doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le Rugby à XV en compétition. Il devra également concevoir et coordonner un projet d'action.

### LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences région. Des sessions pourront être délocalisées en province.

### DATES DE LA FORMATION

**La formation est organisée de juin 2021 à décembre 2022**

Le positionnement sera effectué du 14 juin au 2 juillet 2021.

Le présentiel se compose en 10 séminaires de 4 jours et en 17 **sessions de formation en synchrone à distance**.

	SESSIONS DE FORMATION		
	EN PRESENTIEL	A DISTANCE EN VISIO	
		Lundi 11h – 15h	Jeudi 9h – 14h
<b>Juillet</b>	Semaine 1 : 5 au 8 juillet 2021*		
<b>Aout</b>	Semaine 2 : 23 au 26 août 2021*		
<b>Septembre</b>	Semaine 3 : 27 au 30 septembre 2021*	6 et 13 septembre*	9 et 16 septembre*
<b>Octobre</b>		11 et 18 octobre*	14 et 21 octobre*
<b>Novembre</b>	Semaine 4 : 2 au 5 novembre 2021*	22 novembre*	18 novembre*
<b>Décembre</b>	Semaine 5 : 6 au 9 décembre 2021*		
<b>Janvier</b>	Semaine 6 : 10 au 13 janvier 2022*	24 janvier*	27 janvier*
<b>Février</b>	Semaine 7 : 14 au 17 février 2022*		
<b>Mars</b>	Semaine 8 : 21 au 24 mars 2022*	7 mars*	10 mars*
<b>Avril</b>	Semaine 9 : 16 au 21 avril 2022*		7 avril*
<b>Mai</b>	Semaine 10 : 23 au 26 mai 2022*	9 mai*	12 mai*
<b>Juin</b>	<b>Certifications : 21 au 23 juin</b>		

\* date susceptible d'être modifiée en fonction des mesures gouvernementales

Le travail en pôle de compétence et la formation à distance se déroulent tout au long de la formation.

## MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

---

### Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

### Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

## MODALITES DE CERTIFICATION

---

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

## COUT DE LA FORMATION

---

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

**41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.**

Coûts pédagogiques de la formation

**6890 € HT, 8268 € TTC**

(Soit 13 € HT l'heure de formation)

*La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCO.*

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner uniquement sans hébergement).

Vous pouvez demander un devis à [Sandrine.Poulouin@ffr.fr](mailto:Sandrine.Poulouin@ffr.fr)



## **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION**

Un lien vers le « guide du financement de la formation » est accessible depuis le dossier d'inscription en ligne.

### **Apprentissage**

Pour les candidats âgés de 18 à 30 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage en collaboration avec le CFA Omnisport Ile de France.

### **Formation professionnelle continue**

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret : 78440581300089

Code CPF 139498

## **CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - [spoulouin@ffr.fr](mailto:spoulouin@ffr.fr)

Responsable pédagogique :

Alexandre BOUCHER - Tel. 06 30 27 16 77 [Alexandre.Boucher@ffr.fr](mailto:Alexandre.Boucher@ffr.fr)

## **ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**

## **GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION**

